

Samedi 9 novembre
De 17 h à 17 h 30

- Dépôt des betteraves et lanternes
- Distribution de Voolaerens / Salle des sports (ouvert aux enfants et adultes de Mardyck)

À partir de 18 h

- Défilé avec Saint-Martin et son âne (Association Ces'Ânes) dans les rues du village

À l'issue

- Remise des prix aux participants du concours de betteraves et lanternes

Vin d'honneur



Renseignements :
03 28 21 41 43
mardyck@ville-dunkerque.fr

Fête de la Saint Martin

Mardyck



**Samedi 9
novembre**

Salle des Sports

Betteraves & Lanternes

Bulletin d'inscription au concours 2024

À remplir et à remettre en mairie avant le 29 octobre 2024

Nom & Prénom

Âge : 2/6 ans 7/12 ans 13/17 ans Adulte

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Betterave Lanterne

À remplir et à remettre en mairie avant le 29 octobre 2024

Nom & Prénom

Âge : 2/6 ans 7/12 ans 13/17 ans Adulte

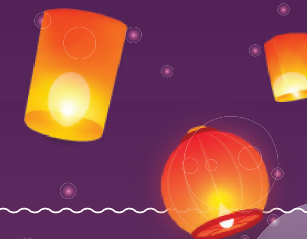
Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Betterave Lanterne

Mardyck



Règlement du concours

Le concours de betteraves sculptées et de lanternes artistiques se déroule dans la salle des sports de Mardyck.

Il est ouvert aux Mardyckois dès l'âge de 2 ans.

Le classement est établi suivant quatre catégories d'âges : 2-6 ans, 7-12 ans, 13-17 ans et adultes.

Déroulement du concours

Chaque enfant ou adulte, inscrit préalablement au concours (à l'aide des bulletins ci-joints), pourra déposer sa lanterne ou sa betterave à la salle des sports le samedi 9 novembre 2024 à partir de 17 h et ce, jusque 17 h 30 selon sa catégorie.

Tous les enfants seront récompensés.
Dans la catégorie des adultes, seuls les dix premiers recevront un prix.

Remise des prix

La remise des prix se déroulera après le défilé en salle des sports.
Les lots non retirés lors de la remise des prix ne pourront être attribués.

Pour la bonne organisation du concours, merci de retourner le bulletin d'inscription ci-joint en mairie de Mardyck impérativement avant le mardi 29 octobre 2024.

Pour te procurer ta betterave,

Les betteraves seront à disposition dans le hall de la mairie à compter du 4 novembre.